

BUREAU DU 06 FEVRIER 2019

Délibération N° B 19 / 006

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION OPERATIONNELLE
Foncier centre-bourg**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention passée avec les collectivités telle que référencée dans la liste ci-annexée pour de la maîtrise foncière,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

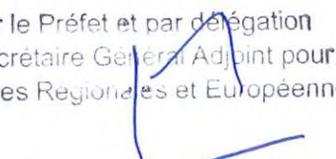
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.
- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention foncière listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

VU ET APPROUVE

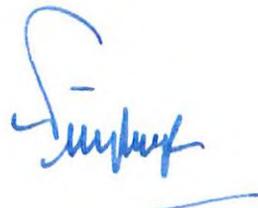
Le 12 FEV. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes


François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B19/.....
 AVENANT A UNE CONVENTION OPERATIONNELLE – Foncier centre-bourg
 Bureau du 06/02/2019

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
<p style="text-align: center;">TOUL Revitalisation du centre-bourg Rue des Tanneurs / Impasse des Moutons (F09FB400003) Avenant n°1</p>	<p style="text-align: center;">Communauté de communes Terres Tuloises et commune de Toul <i>Convention du 07/07/2016</i></p>	<p>Modification du périmètre</p> <p>Modalités de cession des biens et de paiement</p> <p>Critères d'intervention</p> <p>Conditions générales de cession</p>	<p style="text-align: center;">3 a 01 ca</p> <p style="text-align: center;">Cf. convention initiale</p> <p style="text-align: center;">Cf. Annexe 2 de la convention initiale</p> <p style="text-align: center;">Cf. Annexe 3 de la convention initiale</p>	<p>Suppression de la parcelle AP 214 (2a 11ca) soit un nouveau périmètre de 90 ca</p> <p style="text-align: center;">Modification de l'article 6</p> <p>Modification suite à la délibération n°17/02 de son conseil d'administration en date du 22/02/2017</p> <p>Modification suite à la délibération n°17/05 de son conseil d'administration en date du 29/09/2017</p>